

Le Duc de Brunswick fera commandant en chef des deux armées, et dirigera toutes leurs opérations.

Le Général Brown ayant résigné, le Général Clairfait commandera les Autrichiens dans la Flandre, et le Prince Hohenloe celles sur le Rhin. Les quartiers du Duc de Brunswick seront avec l'armée Prussienne.

Les Suisses sont convenus de demeurer neutres. L'Espagne ne paroit pas vouloir agir.

Le Roi de Sardaigne prendra probablement parti contre la France.

M. Rochambeau ayant réitéré la demande de résigner, elle a été acceptée. Son commandement est dévolu au Maréchal Luckner: M. M. Crillon et de Beauharnois, tous deux Officiers Généraux et Membres de l'Assemblée Nationale, ont résigné à l'exemple de M. Rochambeau. M. de Biron est appointé au commandement de l'armée de M. Luckner.

Une Armée Française très forte est assemblée aux environs de Mons, dans le dessein de faire une grande attaque.

M. de Calonne a préparé, de la part des Princes François, un manifeste, contenant le plan d'un Gouvernement futur pour la France, lequel doit être lu à la tête de l'armée des Emigrants lorsqu'elle entrera en France.

Le 23 de Mai il y eut une action entre un détachement de troupes Françaises d'environ 4000 hommes, commandés par le Maréchal Gouvion, et un corps d'Autrichiens commandé par le Général Comte Stzarry, pres de Florenne.

Suivant le récit de cette action, transmis au Ministre de guerre par M. La Fayette, daté d'Emptienne près de Florenne le 24 Mai, dans la 4^{me} année de la liberté, il fait mention que les troupes commandées par le Général Stzarry doubloient en nombre celles du Maréchal Gouvion; que malgré cette disproportion ce dernier disputa le terrain avec l'ennemi dans un combat opiniâtre, qui dura cinq heures, et obligea enfin l'ennemi de retrahir. M. La Fayette ajoute, " J'ai d'autant plus de plaisir, Monsieur, en vous envoyant ce récit, que je puis ajouter que pas un seul de nos gens n'a quitté sa place dans les rangs; que les troupes ont gardé un profond silence, et se sont comportées avec les sang-froid et le courage de vieux Soldats."

Le récit des Autrichiens touchant cette action est différent de celui de La Fayette. Ils réclament aussi la victoire, et ajoutent que leur perte dans cette affaire n'a été que de huit tués et 20 blessés.—au lieu que celle des François a été de pres de 200 Chacun en croira ce qui lui plaira.

Accusation et dissolution de la Garde du Roi de France;

Tirées des Gazettes de Londres du 5 Juin.

Lundi dernier soir, après qu'un Membre eût exposé à l'Assemblée Nationale les événemens d'un tumulte arrivé à Neuille, pres de Paris, dans lequel 12 ou 15 des Gardes Suisses avoient mis la Cocarde blanche et insulté plusieurs Citoyens; mais avoient été saisis par les Magistrats et les Gardes Nationales, M. Garnot agita, et il fut décrété.

" Que l'Assemblée Nationale commence immédiatement une séance permanente; que les Gardes seront partout doublées; et que le Maire de Paris rendra compte tous les matins de l'état de la capitale."

Ce décret ne fut cependant pas rendu en conséquence de ce léger tumulte; mais plutôt sur l'offre fait par M. Chabot de prouver, par la lecture de 182 pièces, l'existence d'un complot formé pour enlever le Roi, et sur